

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Lê Chinh AVENA	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	M. Jean-Yves PIAN	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Françoise TENENBAUM	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.

### *Membres absents :*

M. Jean-François DODET	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Édouard CAVIN	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Habitat à loyer modéré - Réhabilitation thermique - ORVITIS : demande de subvention au titre de la programmation 2015**

Par délibération du Conseil communautaire en date du 08 octobre 2015, à l'appui du bilan 2010-2014, le Grand Dijon a décidé d'inscrire la poursuite de sa programmation de réhabilitation thermique de l'habitat à loyer modéré notamment en lien avec la politique sectorielle du Conseil Régional et en articulation avec la mobilisation de la génération de fonds européens du FEDER 2014-2020 dans lesquels s'inscrit le dossier de la Communauté urbaine au titre de l'axe 5.

La réhabilitation thermique constitue en effet un axe essentiel, au sein d'une politique locale de l'habitat solidaire et d'un Plan Climat Territorial ambitieux, afin d'éviter la fracture énergétique entre parc neuf très performant et parc ancien énergivore.

Elle relève des trois piliers du développement durable en intégrant une dimension environnementale (réduction des consommations d'énergies fossiles et des rejets des gaz à effet de serre), une dimension sociale (baisse des charges des ménages locataires) et une dimension économique (plan de charges des entreprises, déploiement de savoirs-faire locaux, qualification des salariés).

Il est rappelé que l'effet-levier des concours financiers mobilisés est conditionné à l'engagement des bailleurs à ne procéder à aucune augmentation du quittancement des ménages locataires pour la part de subventions allouées. Conjointement, il est demandé aux bailleurs bénéficiaires de justifier d'une part, de l'accompagnement des ménages locataires en termes de sensibilisation aux éco-gestes et éco-usages et d'autre part, de la formation de leurs agents de proximité permettant d'optimiser, sur la durée, l'efficacité du ré-investissement thermique.

Dans le cadre des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon, Orvitis sollicite, au titre de la programmation 2015, le soutien financier de la Communauté urbaine pour l'opération de réhabilitation thermique "BBC Rénovation" Etiquette B après travaux de 214 logements collectifs, situés 2 à 16 Allée de Beauce et 29 rue Edouard Belin à Dijon, îlot Ile de France quartier de la Fontaine d'Ouche.

En application du règlement d'intervention communautaire adopté par délibération en date du 08 octobre 2015, le montant de subventions du Grand Dijon s'élève à 428 000 €, représentant 8,8 % du montant prévisionnel total des travaux (4 870 000 €).

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à ORVITIS – BP 90104 – 21001 DIJON Cedex -, au titre de sa programmation 2015 en matière de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré, **une subvention d'un montant de 428 000 €** pour l'opération de rénovation BBC Etiquette B après travaux des 214 logements de l'îlot Ile de France situé quartier Fontaine d'Ouche à Dijon;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 77                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*